



Antananarivo, le

15 JAN. 2024

**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

**DIRECTION DE LA LEGISLATION ET DE LA
VALEUR**

**Service de la Législation et de la Réglementation
douanières**

AVIS AU PUBLIC

N° M108 -2024-MEF/SG/DGD/DLV/SLR.

OBJET : Création de Codes Additionnels

REFERENCES :

- Note n°M1930-2024-MEF/SG/DGD/DLV/SLR/Reg du 23.07.2024 ;
- Avis au public n°489-MEF/SG/DGD du 02.09.2024.

Il est porté à la connaissance du public que pour une meilleure conformité dans la gestion des exonérations suite à la refonte des codes additionnels mise en vigueur depuis le 01 septembre 2024, les codes additionnels spécifiques suivants ont été créés :

- **CA 740** : Mise à la consommation autre qu'en suite d'exonération provisoire – marchandises totalement dépréciées ou en exonération des droits et taxes ou régularisation de régime économique.
- **CA 750** : Mise à la consommation en suite d'importation en ZEF-vente de productions, de rebuts et déchets de fabrication, de matériels et équipements totalement amortis de ZEF et avec paiement de la TVA.

Le présent avis complète l'Avis au public n°489-MEF/SG/DGD du 02 septembre 2024.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES p.i



RAKOTOARIMALALA Haja
Inspecteur des Douanes